

Forum

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jean Vigneault, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste adjoint

ÉDITORIAL

Qui élire comme conseiller?

Jean VIGNEAULT

Depuis trois semaines, l'attention médiatique en général s'est tournée vers les candidats à la mairie de Sherbrooke. Débats télévisés et autres, entrevues en profondeur, ont surtout mis en évidence les aspirants à la succession du maire sortant Jean Paul Pelletier.

A part La Tribune, les autres media de Sherbrooke n'ont consacré que très peu de temps aux nombreux candidats aux neuf postes de conseillers en jeu. Les journalistes de notre quotidien ont tout de même rencontré chacun de ces candidats, les ont présentés une première fois et ont produit des entrevues succinctes avec chacun d'entre eux. De plus, il a été possible à ces candidats par le biais de communiqués publiés dans la chronique Les élections en bref, de préciser leur pensée, de répondre à un adversaire ou d'appuyer tel ou tel projet.

Même si les projecteurs de l'actualité s'attardent plus sur les candidats à la mairie, le fait demeure que la majorité au conseil appartient aux conseillers. Sept d'entre eux peuvent bloquer un projet ou l'entériner, sans que le maire puisse s'y opposer. Un conseiller n'est pas qu'un robot ou qu'un «suiveur» sans personnalité qui craint de s'opposer au maire ou à ses collègues, sous prétexte de ne pas briser l'harmonie.

Le conseiller d'un district est aussi l'administrateur de tous les projets de la Ville. Il n'est pas élu pour veiller à ce que les trottoirs soient réparés, les déchets ramassés ponctuellement ou les parcs bien entretenus. Le conseiller n'est pas un ombudsman et il n'a pas à se substituer au travail que les fonctionnaires effectuent généralement plus efficacement et mieux que lui. Un bon conseiller n'est pas celui qui reçoit tous les téléphones de ses commettants, mais celui qui a une vision du développement économique, social, culturel de sa Ville. En votant dimanche, c'est un administrateur que les Sherbrookoïses éliront, pas un fonctionnaire suppléant.

Comment le choisir? En examinant dans la mesure du possible les motivations et capacités de la personne qui sollicite notre appui. Son intérêt pour la chose municipale est-il le fruit d'un long mûrissement ou le résultat d'un désir subit de gloriole personnelle et d'avantages monétaires intéressants? Quels ont été depuis quelques années les centres d'action de ce candidat? Quel type de bénévolat a-t-il exercé, quelle implication sociale a-t-il démontrée? Il n'y pas de génération spontanée en politique. Celui qui n'avait pas de vision avant le début d'octobre n'en acquerra peut-être pas durant un mandat. Celui qui craignait de s'exprimer avant l'élection ne deviendra peut-être pas un conseiller articulé qui osera défier, s'il le faut, l'opinion de la majorité de ses futurs collègues.

C'est important de voter pour le maire qui présidera le mieux aux destinées de Sherbrooke. Mais on ne peut désigner n'importe qui à un poste de conseiller sous prétexte que tel candidat est sympathique. Ce sont des gens compétents qu'il faut choisir, pas des experts en relations publiques.

Jean Chrétien et la TPS

Roch BILODEAU

Jean Chrétien affirmait il y a quelques jours qu'il abolira carrément la TPS s'il prend le pouvoir aux prochaines élections. Comme c'est la première fois qu'il se prononce aussi catégoriquement en ce sens, le débat devrait en principe être maintenant plus clair et plus instructif pour le public. Est-ce bien le cas?

C'est loin d'être évident. D'accord, nous savons maintenant qu'un gouvernement libéral ferait tout simplement disparaître la TPS; mais M. Chrétien admet qu'il ne pourra pas revenir au système actuel. Et pourtant, nous ne savons toujours pas quelle sera l'alternative libérale.

Ni M. Chrétien... Enfin, pas vraiment. Tout ce dont il est certain, c'est que le système devra être «juste et équitable, pour faire en sorte que ceux qui gagnent davantage paient davantage, et que les entreprises paient leur juste part». Ne vous étonnez pas si vous avez l'impression du «déjà entendu», car il s'agit bel et bien d'un ramassis de banalités. En fait, M. Chrétien se prononce pour la vertu. Avec ce que cela comporte de démagogie.

Car contrairement à ce que le chef libéral veut laisser croire, la TPS marque un progrès social: parce que les Canadiens à revenu modeste toucheront un crédit d'impôt qui comblera largement les coûts de la taxe; ce qui signifie notamment que la majorité des familles monoparentales verront leur revenu net augmenter. Il faudrait être aussi un peu plus logique au sujet des entreprises: on ne peut pas critiquer leur niveau d'imposition tout en passant sous silence les exigences de la concurrence internationale; ce sont deux questions indissociables puisqu'une fiscalité non compétitive éloignerait les investissements. Tout comme on ne doit pas confondre deux questions différentes: exiger davantage des entreprises ne réglerait en rien les problèmes d'inefficacité de la taxe de vente actuelle.

Mais comme on l'a vu, M. Chrétien ne sait pas encore exactement ce qu'il veut. C'est pourquoi il se fera conseiller par un groupe d'étude qu'il vient de mettre sur pied. Pour découvrir quoi de nouveau? Depuis que la taxe fédérale de vente est entrée en vigueur, en 1924, on ne compte plus les études qui ont recommandé sa suppression: entre autres celles des Commissions Rowell-Sirois en 1940 et Carter en 1966; plus près de nous, le budget fédéral de 1981 et le Comité Goodman en 1983 arrivaient à la même conclusion; sans parler de toutes les récentes analyses réalisées par des économistes ou des organismes.

Alors, on voit bien le ridicule de la situation: parce qu'il n'a pas de formule de rechange au projet gouvernemental, M. Chrétien se réfugie derrière quelques grands principes aussi vagues qu'insignifiants, avec en prime la promesse d'une meilleure réforme. Meilleure parce que libérale, tout simplement: voilà ce qu'il faut croire puisque c'est tout ce qu'il nous dit. C'est triste et déprimant; d'autant plus qu'après avoir ressassé tout ce qui a été déjà démontré, le comité de M. Chrétien aboutira sûrement à quelque chose de très semblable à la TPS.



Vois le bon côté: les taxes ne seront jamais aussi basses qu'elles le sont actuellement!

TRIBUNE LIBRE

Payer pour un service qu'on a rendu

C'est ce que la CSCS semble vouloir faire avec les paroisses de St-Denis-de-Brompton.

D'abord les faits: le 12 juin 1960, «pour fin scolaire» et pour un dollar, la Fabrique de la paroisse St-Denis-de-Brompton autorise la vente de deux terrains dont elle est propriétaire à la Commission scolaire de St-Denis-de-Brompton;

le 11 février 1974, lors de la régionalisation des écoles, la Fabrique renouvelle cette résolution en faveur de la CSCS, précisant toujours que c'est «pour fin scolaire»;

le 21 mars 1974, le chapitre de l'Église cathédrale de Sherbrooke approuve cette vente en précisant qu'il y aura «retour du terrain à la Fabrique, si non employé pour fin scolaire»;

le 20 janvier 1989, comme les terrains ont cessé d'être employés pour fin scolaire, la Fabrique demande à la CSCS de lui rétrocéder les terrains qu'elle veut consacrer à des fins communautaires;

le 8 octobre 1990, les journaux publient la décision de la CSCS de vendre l'école et les terrains par soumissions publiques.

La Fabrique de la paroisse St-Denis-de-Brompton n'est pas du tout d'accord avec cette procédure legaliste qui ne tient aucun compte de la généreuse intention des paroissiens de 1960 et de 1974. Eux, ils ont voulu rendre service à la Commission scolaire en lui cédant pour un dollar deux terrains «pour fin scolaire». Il

est bien évident qu'ils ne l'auraient point fait, n'eût été leur préoccupation de la chose scolaire.

Il me semble que les commissaires pourraient prendre une autre décision qui serait plus conforme à une saine notion de l'équité: demander au ministre l'autorisation de vendre pour un dollar l'ancienne école à la municipalité. Cette école abrite déjà le Centre communautaire qu'administre la municipalité. Quant à la Fabrique, elle a redit à maintes reprises et constamment qu'elle était d'accord pour la vente de ses terrains, à condition que soit inscrite une clause de «fins communautaires».

Mauvais accueil

Après avoir acheté une propriété à Sherbrooke en juin dernier, j'ai eu ce matin une fort désagréable surprise: dans mon courrier, il y avait un avis d'arrérages de taxes municipales. Mon premier réflexe a été de chercher dans mes dossiers, ce compte en souffrance mais sans résultat: jusque là, le seul compte que j'avais reçu de la Ville de Sherbrooke était la «taxe de bienvenue» de 450 \$.

J'ai donc téléphoné au Service des taxes foncières pour savoir pourquoi on me réclamait des arrérages et intérêts pour un compte en retard alors que je n'avais jamais reçu ce compte. On m'a expliqué que la Ville n'envoie pas de compte au nouveau propriétaire. Le trésorier de la Ville m'a confirmé cette façon de faire et m'a dit

Même si le contrat de vente n'avait pas traduit fidèlement l'intention des paroissiens clairement exprimée dans leurs résolutions, il n'en reste pas moins qu'un abus des titres légaux pourrait éventuellement amener les paroissiens de St-Denis-de-Brompton à regretter amèrement d'avoir pris au sérieux les intentions de la Commission scolaire. Ils pourraient regretter aussi les services rendus de bonne foi et gratuitement devant le fait qu'ils ne sont pas payés de la même façon en retour.

Roger Côté, curé
St-Denis-de-Brompton

qu'il ne pouvait rien changer pour les intérêts courus car s'il le faisait pour moi, il devrait le faire «pour tous les autres qui téléphonent et qui sont dans votre cas». Il faut croire que je ne suis pas le premier à trouver anormal de recevoir un avis d'arrérages sans avoir reçu aucun compte.

Je veux bien payer à la Ville 2,361 \$ de taxes foncières annuellement, une taxe de bienvenue, des taxes scolaires. Tout cela fait partie des joies de la propriété. Mais dans une ville où le seul accueil pour les nouveaux arrivants, ce sont les taxes à payer, qu'on se donne à tout le moins la peine de nous communiquer les comptes au moment opportun!

Christian Dutil

A ceux qui aiment les espaces verts

L'ancienne emprise ferroviaire «Massawippi» appartenant à la société Canadien Pacific est à vendre.

Il s'agit d'un parcours de 46 km reliant neuf municipalités, traversant de multiples ponts et longeant la rivière et le lac Massawippi.

L'importance de ce passage est de taille, compte tenu de sa beauté naturelle et comme corridor reliant la région de l'Estrie à l'État du Vermont.

Deux possibilités peuvent être envisagées quant à son avenir: la conversion en parc gouvernemental ou municipal à vocation publique ou la privatisation à l'usage de chaque propriétaire riverain.

Pourquoi je préfère la première option:

a) pour que les propriétaires riverains... dont mon mari, John Pitt, puissent continuer à marcher le long du lac Massawippi, ainsi que nombre d'entre eux le font depuis de nombreuses années;

b) pour que la magnifique piste de ski de fond que constitue l'actuel tracé de la voie ferrée continue à servir de trait d'union entre propriétés riveraines et les autres skieurs;

c) parce qu'un parc public m'appartiendrait. Je n'aurais pas le droit de le transformer, ni de spéculer sur sa valeur foncière et je devrais le respecter;

d) parce que je crois qu'un sentier récréatif public respecte davantage la doctrine chrétienne du partage de la terre, tout en respectant la propriété privée.

Qu'est-ce que je crains?

a) que la privatisation signifie pour la population la perte à jamais d'un spectacle coloré et naturel, car seuls les propriétaires auraient accès au lac;

b) que des remises à bateaux se transforment avec le temps en maisons d'habitation et que des charpentés et toitures envahissent l'espace visuel.

Sentier Massawippi, groupe à vocation environnementale qui compte approximativement huit cents membres voudrait l'aménagement d'un espace vert, dit parc linéaire bien entretenu (pas de moteurs, pas de désordre). Ce groupe souhaite l'implication du gouvernement.

L'Association Massawippi Inc., qui réunit les propriétaires riverains du lac, voudrait acquérir cette bande de terrain pour la vendre à chaque propriétaire membre du groupe. Cette association ne veut pas que le gouvernement s'implique.

Par souci d'objectivité, je souhaite que cette question fasse l'objet d'un débat public avant que les décisions définitives ne soient prises et, dans ce but, j'invite les personnes intéressées à se manifester et à prendre position.

Margarita Pitt
North Hatley

Hockey mineur

Je voudrais ici témoigner d'une expérience nouvelle que nous avons l'occasion de vivre, mon fils Baptiste et moi, depuis quelques semaines. Baptiste désirait beaucoup se joindre à un club de hockey; loin d'être opposée à son projet, j'appréhendais quand même un peu l'atmosphère de compétition aiguë qu'on risquait d'y retrouver. Ce que je désirais pour mon fils, c'était de lui fournir une occasion de jouer dans tout ce que cela veut dire de plaisir et d'enthousiasme.

Or, c'est avec beaucoup de satisfaction que je constate les valeurs et les motivations des adultes qui assument le fonctionnement des Amis du hockey mineur de Sherbrooke. Ce qu'on nous propose, c'est une dé-

marche sportive fondée sur la quête du dépassement personnel dans un réel esprit d'équipe. Ce qui est recherché, c'est l'effet synergique, la collaboration, la solidarité, la débrouillardise, l'autonomie des jeunes, le respect des co-équipiers, des arbitres, de toutes les personnes qui sont impliquées.

Aussi, comme plusieurs autres parents, je veux dire simplement et sincèrement merci et bravo à toutes les personnes bénévoles qui travaillent durement, trop souvent dans l'ombre, pour offrir à nos jeunes cette possibilité extraordinaire de vivre à la fois le jeu, élément essentiel au bonheur de l'enfance, et l'équipe, occasion privilégiée de socialisation. (...)

Danielle Dupuy

Les autres?

L'hommage que votre journal a rendu à Marie Page, lauréate du Grand Prix littéraire de la Ville de Sherbrooke (La Tribune, 15 oct.), était tout à fait éloquent et certes bien mérité. Toutefois, je m'étonne que votre journaliste ait, hélas, omis de souligner le succès remporté lors de ce même concours, par D'Élise à la folie de Lise Blouin, par Richard Giguère pour L'Édition de poésie, ainsi que la mention d'excellence à l'endroit de Marc-André de Bellefeuille pour Sainte-Apolline. Quand on sait toute l'importance que prend le dossier de presse pour ceux et celles qui oeuvrent dans le domaine de la création littéraire, je me dis que ces personnes mériteraient mieux.

Nicole Blais